SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1060100: fabriques de ciment

En vigueur au 01/06/2010 (Dernière actualisation de la page 01/06/2010)

Les modifications de salaires prendront cours le premier jour de la première période de paie du mois suivant celui auquel l'indice quadrimestriel se rapporte.

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 36h

1.1. FONCTION: Salariés

Catégorie	
2ème catégorie	14.6389
3ème catégorie	14.8339
4ème catégorie	15.0514
5ème catégorie	15.3911
6ème catégrorie	15.7277
7ème catégorie	16.3460
Catégorie A	15.1020
Catégorie B	15.7277
Catégorie C	16.1151
Catégorie D	16.5053
Catégorie E	17.1266
Catégorie F	17.4914
Catégorie G	17.8580
Catégorie H	18.2228

1.2. FONCTION: Etudiants

75% du taux horaire de base correspondant à la catégorie dans laquelle le jeune est occupé.